

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 13 décembre 2017 à **19 h 40**, dans la salle du conseil à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

2017-12-376

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RENONCER** à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

**ADOPTÉE.**



**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Amendements budgétaires de fin d'année*
3. *Comptes à payer*
4. *Création d'un poste de coordonnateur aux loisirs poste régulier temps partiel*
5. *Avis de motion et présentation du Règlement 613-2018 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Esprit révisé »*
6. *Autorisation pour la tenue du tournoi des 4 chevaliers Toyota*
7. *Autorisation pour la tenue de l'activité de la Journée de la pêche 2018*
8. *Inscriptions à des formations dispensées par la FQM pour les élus et les fonctionnaires municipaux*
9. *Modification de la résolution 2017-08-251 - Aménagement d'un nouveau stationnement au CPE*
10. *Mosaïque du conseil 2017-2021*
11. *Remplacement de l'inverseur de transfert automatique à l'usine de filtration et travaux électriques connexes*
12. *Période de questions des contribuables*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2017-12-377

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**2. Amendements budgétaires de fin d'année**

2017-12-378

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à l'amendement budgétaire portant le numéro AB-03, comme présenté à la dernière page du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**3. Comptes à payer**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes, payés et à payer, au 13 décembre 2017.

2017-12-379

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 13 décembre 2017 totalisant **69 537,71 \$** et d'en autoriser les paiements.

Par la même occasion, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 novembre 2017, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **13 318,55 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**4. Création d'un poste de coordonnateur aux loisirs poste régulier temps partiel**

**Considérant** l'importance pour le conseil de se doter d'une ressource qualifiée pour l'organisation des loisirs municipaux;

**Considérant** la nécessité de créer un poste de coordonnateur aux loisirs.

2017-12-380

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CRÉER** le poste de coordonnateur aux loisirs, poste régulier à temps partiel. Cette création s'effectue conformément à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

5. **Avis de motion et présentation du Règlement 613-2018 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Esprit révisé »**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Ginette Brien, conseillère, à l'effet que le règlement 613-2018 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Esprit révisé » sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet :

• **D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique; parmi ces valeurs, les suivantes doivent être énoncées:**

- 1 l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2 l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3 la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4 le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5 la loyauté envers la municipalité;
- 6 la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code doivent guider les membres de tout conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

• **D'énoncer également:**

- 1 des règles qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 2 des règles qui doivent guider la conduite de cette personne après la fin de son mandat de membre d'un conseil de la municipalité.

**Ces règles doivent notamment avoir pour objectifs de prévenir:**

- 1 toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2 toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2);
- 3 le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Une copie du règlement 613-2018 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) et qu'il a fait l'objet d'une présentation au cours de la présente séance, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Conformément *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*, un avis public annonçant l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire du 5 février 2018 sera donné au plus tard le septième jour qui précède celui de la tenue de cette séance et sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

~~~~~

6. **Autorisation pour la tenue la partie des 4 chevaliers Toyota**

2017-12-381

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la tenue de l'activité de baseball intitulée « partie des 4 chevaliers Toyota » au parc des Érables en 2018.

**DE NOMMER** la directrice générale de la municipalité et la nouvelle personne qui occupera le poste de coordonnateur aux loisirs à titre de membres du comité du tournoi des 4 chevaliers Toyota et de nommer Maxime Villemaire, conseiller municipal, comme représentant du conseil au sein dudit comité.

Le comité organisateur doit produire au conseil un projet budgétaire pour la réalisation de l'activité.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

7. **Autorisation pour la tenue de l'activité de la Journée de la pêche 2018**

2017-12-382

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la tenue de l'activité de la Journée de la pêche 2018 le samedi 2 juin.

**DE NOMMER** la directrice générale de la municipalité ou toute personne désignée par cette dernière et la nouvelle personne qui occupera le poste de coordonnateur aux loisirs à titre de membres du comité « Journée de la Pêche 2018 » et de nommer Maxime Villemaire, conseiller municipal, comme représentant du conseil au sein dudit comité.

**D'AUTORISER** la directrice générale de la municipalité à signer toute demande de subvention pour donner suite à ce projet.

Le comité organisateur doit produire au conseil un projet budgétaire pour la réalisation de l'activité incluant la demande de subvention pour la réalisation de l'activité.

L'activité est sous l'entière responsabilité de la municipalité de Saint-Esprit puisqu'elle se déroule sur son cours d'eau, soit la rivière Saint-Esprit. L'accessibilité au plan d'eau est gratuite à tous les pêcheurs détenant un permis de pêche pendant toute la saison de pêche de l'espèce introduite.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8. **Inscriptions à des formations dispensées par la FQM pour les élus et les fonctionnaires municipaux**

2017-12-383

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROCÉDER** à l'inscription des personnes suivantes aux formations concernant le comportement éthique et les rôles et responsabilités des élu(e)s :

Le comportement éthique au montant de ou **245 \$ plus taxes**, repas inclus, formation dispensée le 20 janvier 2018 à St-Gabriel de Brandon :

- Maxime Villemaire
- Ricky Soly

**DE REMBOURSER**, s'il y a lieu, les frais de déplacement. Le conseil encourage le covoiturage.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-454 au budget de l'année 2018.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

9. **Modification de la résolution 2017-08-251 - Aménagement d'un nouveau stationnement au CPE**

**Considérant** que l'estimé préliminaire préparé par M. Patrick Charron, ingénieur au dossier ;

**Considérant** que la soumission de l'entrepreneur était de 23 656,11 \$ taxes incluses ;

**Considérant** la résolution 2017-08-251 mandatant *Latendresse Asphalté inc.* pour voir à l'aménagement du nouveau stationnement au CPE ;

**Considérant** que ces travaux sont considérés comme étant une contribution du milieu dans le projet d'AccèsLogis que l'OMH a avec la SHQ ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

**Considérant** que des imprévues ont fait augmenter le coût des travaux ;

**Considérant** que des items ont été retranchés de la liste des travaux à faire afin de respecter la politique de gestion contractuelle de la municipalité en vigueur ;

**Considérant** que des sous-traitants ont travaillé pour l'entrepreneur *Latendresse Asphalte inc.*;

**Considérant** que nous arrivons, toutes dépenses confondues, à un coût total de 26 695,27 \$ taxes incluses, soit représentant la somme à payer à l'entrepreneur *Latendresse Asphalte inc.*;

**Considérant** que la municipalité avisera le ministère de cette situation afin d'aller chercher une autorisation du ministre.

2017-12-384

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AQUITTER** la facture de *Latendresse Asphalte inc.* # 9979 au montant de **26 695,27 \$ taxes incluses**, et ce, tenant compte des mesures qui ont été prises pour diminuer le coût du projet par les responsables du chantier.

Que le préambule fait partie de la présente résolution à toutes fins que de droits.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 02-52000-701.

**ADOPTÉE.**



**10. Mosaïque du conseil 2017-2021**

**Considérant** la récente élection municipale générale du 5 novembre dernier.

2017-12-385

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** l'entreprise *Makconcept inc.* pour procéder à la séance de photographies et pour voir à la réalisation de la mosaïque du conseil municipal 2017-2021.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-419.

**ADOPTÉE.**



**11. Remplacement de l'inverseur de transfert automatique à l'usine de filtration et travaux électriques connexes**

**Considérant** le bris de l'inverseur de transfert automatique de la génératrice survenu le 22 novembre 2017 lors de la vérification hebdomadaire par l'opérateur;

**Considérant** l'urgence de la remise en fonction du système afin d'assurer la fourniture d'eau potable à la population en cas de panne de courant;

**Considérant** l'indisponibilité des pièces de rechange pour l'inverseur de transfert automatique existant (équipement d'origine);

**Considérant** les exigences actuelles relatives aux travaux de modification d'une installation électrique (Hydro-Québec) et de l'espace disponible au mur pour l'installation;

**Considérant** que ces installations n'étaient pas visées lors de la rénovation et de la mise aux normes de l'usine en 2010 et datent de la construction initiale du bâtiment;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

2017-12-386

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACQUITTER** les factures suivantes :

- WAJAX Génératrice Drummond (#U69227) au montant de 3 432 \$ taxes incluses ;
- LCM Électrique inc. (#13347) au montant de 4 221,01 \$ taxes incluses ;
- LCM Électrique inc. (#13348) au montant de 1 755,312 \$ taxes incluses.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités d'investissements, poste budgétaire 02-41200-701 ainsi qu'au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

~~~~~

**12. Période de questions des contribuables**

Pas de questions.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 58, l'ordre du jour est épuisé.

2017-12-387

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée